

économiques régionales 2017-2022. À cela, s'ajoutent les nombreuses études publiées au niveau Fédéral, en Région flamande, en Région bruxelloise et au niveau international.

Dès lors, selon moi, l'enjeu prioritaire actuel n'est pas tant de renforcer notre capacité d'analyse prospective, certes perfectible, mais bien de se saisir des résultats de ces travaux, de les exploiter, de les transformer en actions concrètes et de travailler en réseautage. C'est un peu ce que Mme Zrihen disait tout à l'heure dans sa réplique. C'est bien d'avoir des études prospectives tant que l'on veut, mais à un moment donné, il faut voir concrètement comment on peut tenter de les mettre en œuvre en tout ou en partie. Je pense qu'il faut avoir parfois de l'humilité et de se demander : « Quelles sont, à travers cette étude, les éléments sur lesquels on va essayer de travailler concrètement ? » Je pense que c'est cela qui, vraiment, est important pour moi.

Il faut mettre fin à la logique de structures tournées sur elles-mêmes et passer à une logique d'impact, de pragmatisme et de résultats.

Les pénuries actuelles de main-d'œuvre ont fait l'objet de nombreuses analyses antérieures. Le problème ne provient pas d'un manque d'anticipation, mais d'une part, d'une incapacité à faire évoluer, avec suffisamment d'agilité, l'offre de formation vers les besoins du marché en évolution de plus en plus rapide, et d'autre part, à mobiliser les travailleurs et demandeurs d'emploi vers ces métiers et filières.

Dans cette perspective, j'ai entrepris différentes initiatives, notamment la mise en place d'un mécanisme d'incitation à la formation aux métiers en pénurie.

En conclusion, ce qui est important, c'est d'avoir une approche transversale dans le cadre d'une cellule de veille – pourquoi pas –, de mettre à profit les études qui sont réalisées et voir quels opérateurs de formation et autres on peut mettre. Je suis vraiment ouvert par rapport à cela.

C'est vrai que l'on a beaucoup d'études, de propositions, de recommandations par rapport à ces analyses qui sont faites. Le tout est de se dire : « Voilà, on les cible, on les priorise, voilà sur quoi on va travailler, avec quel opérateur, et avec quel objectif et quel résultat espéré ». C'est en tout cas cette façon-là que je préconise et j'espère pouvoir travailler en ce sens.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - La réponse de M. le Ministre est cohérente et je la partage.

On pourrait peut-être juste ajouter que l'on pourrait mobiliser certaines ressources intellectuelles dont on parle, vers la formulation de propositions concrètes, puisque c'est l'action qui compte. On pourrait donc

demander à toutes ces sommités intellectuelles de nous aider, avec des propositions, et à sortir un peu du bois au-delà des chiffres et des statistiques.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
STATISTIQUES RELATIVES AUX SANCTIONS
DES CHÔMEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les statistiques relatives aux sanctions des chômeurs ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, selon un récent rapport, les sanctions à l'encontre des chômeurs varient fortement entre les Régions qui forment ce pays. Les Régions contrôlent la disponibilité des demandeurs d'emploi depuis 2016 et leur manière de travailler est sensiblement différente.

Ainsi, la Flandre sanctionne surtout le manque de disponibilité passive tandis que la Wallonie sanctionne majoritairement le manque de disponibilité active. Cela viendrait du fait que le VDAB a fusionné contrôle et accompagnement tandis que le FOREm a moins accompagné ou alors que l'accompagnement a été meilleur et moins sujet à sanctions.

Le chiffre le plus interpellant, c'est que la Wallonie est très loin devant Bruxelles et la Flandre en matière de radiations, avec respectivement 3 001 radiations contre 6 et 34.

Quel bilan tirez-vous des sanctions prises à l'encontre des chômeurs par le FOREm ?

Comment expliquez-vous cette différence énorme entre la Wallonie, d'une part et Bruxelles et la Flandre, d'autre part, sur le nombre de radiations ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, soyons très clairs, par rapport à l'activation des chômeurs, c'est tout un processus, qui, in fine, aboutit, le cas échéant, à une sanction.

Je l'ai dit encore dit hier aux agents du FOREm, quand on a un nombre important de sanctions, c'est un

échec. C'est un échec pour la politique que l'on mène, parce que le but est de ne pas avoir de sanctions. Un dispositif existe, il y a des démarches pour arriver à l'emploi et l'on doit tous faire le maximum pour que chacun soit sur la voie de l'emploi et accompagné en ce sens.

Pour rappel, la disponibilité passive renvoie à l'obligation, pour le demandeur d'emploi, de donner suite positive et de collaborer à toute proposition de service du service public de l'emploi – accompagnement, formations, offres d'emploi, et cetera. La disponibilité active renvoie à l'obligation du demandeur d'emploi de réaliser des efforts de recherches d'emploi, indépendamment des services offerts par le service public de l'emploi. Ces efforts de recherches d'emploi sont contrôlés une fois par an.

Le FOREm doit encore davantage responsabiliser les demandeurs d'emploi, dans le cadre de l'accompagnement, parce que le taux de sanctions disponibilité passive est relativement faible, tant en valeur absolue qu'en comparaison avec la Flandre, vous l'avez dit. En effet, à titre d'exemple, 4 % des demandeurs d'emploi accompagnés sont sanctionnés suite à leur absence aux convocations du FOREm, alors que le taux moyen d'absentéisme aux rendez-vous est de 33 % et de 49 % pour les jeunes. Je l'ai encore dit hier : je ne peux pas l'accepter. Comment fait-on ? Il faut que l'on trouve des solutions et j'en ai évoqué une. On me disait qu'une des excuses des jeunes, c'est de dire : « Ha, on n'a pas reçu le courrier ».

Mme Zrihen (PS). - Simplement pour vous dire que ce n'est pas souvent une excuse. Je peux vous garantir, pour le vivre parfois, que ce soit par problème d'adresse, par problème de courrier, ou même simplement parce que les facteurs, les jeunes, ne se fatiguent pas, le nombre de courriers qui n'arrivent pas vraiment à leurs destinataires est réel.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Vous me dites : « Que fait-on ? » On me dit que c'est une excuse. Je peux aussi comprendre ; vous savez, le jeune peut se retrouver dans une famille recomposée, le courrier est envoyé chez la maman alors qu'il est chez le papa.

J'ai dit : envoie-t-on la convocation par SMS ? Parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui ont un téléphone portable. On me dit non. J'aimerais qu'à l'avenir – et très vite – on ait une expérience pilote, pour généraliser le fait de convoquer à des entretiens au niveau du FOREm par SMS. On peut changer de numéro de GSM, je sais bien, on peut toujours venir. À mon sens, le courrier ne correspond pas aujourd'hui. Voilà une piste que j'ai évoquée hier avec les agents du FOREm, car vous êtes d'accord avec moi : 50 % de jeunes qui ne répondent pas, cela ne va pas. On doit pouvoir tenter de répondre à cette problématique.

Monsieur Legasse, en ce qui concerne plus spécialement la radiation, il faut savoir qu'au FOREm, toute personne absente deux fois successivement, sans aucune justification, est radiée comme demandeur d'emploi. Cette radiation oblige la personne à venir se réinscrire et de ce fait, permet au FOREm de vérifier qu'elle est toujours demandeuse d'emploi. Une personne radiée pour absence injustifiée peut se réinscrire le jour même de sa radiation.

Contrairement au FOREm, le VDAB ne radie pas systématiquement en cas d'absence injustifiée. Dès lors, si l'on veut procéder à une comparaison entre la Flandre et la Wallonie, il ne faut pas comptabiliser le nombre de radiations, mais bien le nombre de sanctions prises pour absence injustifiée. La comparaison des sanctions avec Bruxelles est plus hasardeuse, car la disponibilité passive est étroitement liée à l'offre d'accompagnement alors que les dispositifs d'accompagnement ne sont pas comparables chez nous.

En conclusion, par rapport au nombre de sanctions, cela ne satisfait personne. À un moment donné, on doit se demander comment on peut diminuer ce nombre de sanctions, comment on peut toucher davantage les jeunes pour leur faire prendre conscience que l'accompagnement sert à les aider. J'ai encore rencontré, hier, les personnes qui accompagnent et qui m'expliquaient leur travail au quotidien ; elles font le maximum pour réorienter ces jeunes-là. On le sait, le problème est l'absence de travail, mais aussi l'éducation.

Je vais vous donner un exemple. Hier, en visitant le FOREm, il y avait un endroit où des jeunes et des moins jeunes – mais il y avait beaucoup de jeunes – pouvaient aller sur Internet pour consulter des offres d'emploi. Sur les 10, il y en avait deux avec des casquettes. C'est peut-être un détail, mais un moment donné, on est dans une structure publique et c'est le rôle aussi d'éducation. On peut dire ce que l'on veut : « C'est la façade, l'habit ne fait pas le moine », mais à un moment donné, ce sont des petites choses sur lesquelles il faut insister, parce qu'ils n'ont peut-être pas la chance d'avoir des parents, d'avoir des personnes proches d'eux qui leur disent : « Si tu vas te présenter, essaie d'enlever ta casquette avant de commencer ton entretien ». Ce sont des petites choses, mais je pense que ce sont des choses importantes à faire passer auprès des jeunes.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je ferai grâce à M. le Ministre de ma réplique sur la casquette.

Je m'efforcerai de trouver une photo où vous avez une casquette, à votre jeune âge peut-être je ne sais pas. Qu'importe, c'était pour l'anecdote.

Très sincèrement, j'entends bien que l'éducation fait partie, mais mon propos n'était vraiment pas celui-là, ni même le marché, ni la capacité du marché à proposer

une palette d'emplois. On compare des choses qui ne sont pas forcément comparables.

Néanmoins, vous parliez du fait que le VDAB n'avait pas le même processus de radiation et que la non-présentation ne donnait pas lieu à une radiation, contrairement au FOREm qui, lui, semble-t-il, selon ce que vous expliquez, ou ce que j'ai compris de ce que vous expliquiez, radiait pour pouvoir mieux réinscrire après, pour vérifier ainsi, finalement, que la personne était toujours demandeuse d'emploi.

(Réaction d'un intervenant)

J'espère que la seule explication que vous avez à me fournir n'est pas celle-là. J'ai le sentiment que l'échec dont vous parliez, notre échec collectif, le vôtre, mais aussi le nôtre, est bien plus profond que cela, est bien plus profond qu'un processus de radiation pour mieux réinscrire, qu'un processus d'éducation, casquette ou pas de casquette. Pour moi, cela va bien plus loin que cela. Le problème est bien plus pointu que cela.

La radiation est certes un échec. Radier, par définition, me semble-t-il, est une mauvaise opération, même si elle fait partie du processus du FOREm aujourd'hui.

Ne faudrait-il pas trouver d'autres solutions ? Que proposez-vous ? Que pourrions-nous faire pour que l'on ne doive pas, demain, convoquer par SMS, par Instagram, par Facebook, par Snapchat, par Whatsapp ou par Twitter ? Il y a autre chose. Il me semble que les explications sont bien plus profondes à rechercher.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je pense que vous êtes dans le dogmatisme et pas dans la réalité de terrain.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je ne voulais pas provoquer inutilement M. le Ministre. Comme le disait ma collègue, aujourd'hui, j'ai mis ma cravate, mais cela ne me dispense pas de quoi que ce soit.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
CITÉ DES MÉTIERS DE LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de

l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la Cité des métiers de Liège ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens sur cette question, qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans notre commission : le dossier de la Cité des métiers de Liège, dossier complexe.

Destiné à l'orientation professionnelle, notamment vers les métiers en pénurie et les professions d'avenir, ce projet semble constituer un certain imbroglio au niveau de ses structures et de son financement, avec de gros montants, par ailleurs, à la clé.

On se rappelle notamment de l'article du *Vif/L'Express* qui en brossait un tableau au vitriol, qui semble conforter, sur certains points, le rapport d'inspection que vous aviez demandé. En même temps, c'est un peu compliqué de s'y retrouver. J'ai aussi eu d'autres échos contradictoires, notamment sur des confusions entre les structures et les budgets par rapport aux différentes missions.

La dernière fois que vous avez été interrogé sur la question, vous aviez indiqué que vous deviez faire toute la lumière sur le dossier et déterminer comment il était possible de repartir sur des bases saines. Vous disposiez, à l'époque, des rapports de l'Université de Liège, de la SPI et du FOREm et attendiez encore, en complément, une note juridique de l'administration.

Je pense qu'il y a à peu près deux mois qui se sont écoulés depuis ces déclarations. J'aurais donc voulu revenir sur le dossier et voir si désormais vous aviez pu vous faire une idée tout à fait précise.

Disposez-vous de tous les éléments nécessaires à votre analyse ?

Quelles sont vos conclusions ?

Quelles actions engagerez-vous en conséquence ?

Finalement, à l'heure actuelle, quelles sont les perspectives d'avenir pour ce projet, ce qui est quand même l'intérêt, au départ, de la question et du sujet, puisque, bien sûr, l'objectif est que la mission initiale puisse être effectivement réalisée ? Je rappelle que l'on parle d'un montant de 19 millions d'euros, à un moment donné, qui a été investi.

La Ville de Liège peut-elle encore, à ce jour, espérer voir émerger cette Cité des métiers ?

Dans le cas contraire, d'autres mesures seront-elles prises pour répondre aux besoins en orientation des demandeurs d'emploi ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.